



PREFET DE LOIR-ET-CHER

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES  
SERVICE EAU ET BIODIVERSITE

Affaire suivie par :  
Gaëlle DORDAIN ☎ 02.54.55.76.37

**ARRÊTÉ N° 2011126-0005**  
**modifiant l'arrêté préfectoral n° 2010-127-1 du 7 mai 2010**  
**relatif au plan de chasse faisán dans le département de Loir-et-Cher**

Le préfet de Loir-et-Cher,

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.425-6 et R 425-1-1 ;  
VU l'arrêté n° 2010-127-1 du 7 mai 2010 relatif au plan de chasse applicable à l'espèce faisán commun sur le territoire de certaines communes du département de Loir-et-Cher ;  
VU l'avis de la fédération départementale des chasseurs du 30 avril 2011 ;  
VU l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage du 3 mai 2011 ;  
VU l'avis du directeur départemental des territoires du 5 mai 2011 ;  
SUR proposition du secrétaire général de la Préfecture de Loir et Cher ;

**- ARRÊTE -**

**Article 1<sup>er</sup>**: A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n° 2010-127-1 du 7 mai 2010 fixant la liste des communes concernées par le plan de chasse faisán, les modifications suivantes sont apportées :

- Sont ajoutées les communes de :  
ST JACQUES-DES-GUERETS  
ST MARTIN-DES-BOIS  
TERNAY
- Sont supprimées les communes de :  
STE ANNE  
VILLERABLE
- Sont concernées pour la totalité de leurs territoires les communes de :  
PEZOU  
ST FIRMIN-DES-PRES

Le reste est sans changement.

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture de loir-et-Cher, le directeur départemental des territoires, le chef du service départemental de garderie de l'O.N.C.F.S ainsi que toutes autorités habilitées à constater les infractions à la police de la chasse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et affiché dans les communes concernées par les soins des maires.

Fait à Blois, le - 6 MAI 2011

Le préfet,

Nicolas BASSELIER

